



Parents / Enseignants



ensemble contre cette « réforme » du collège

Actuellement, les programmes sont nationaux et annuels : sur tout le territoire, pour chaque discipline, les professeurs sont tenus de les appliquer, selon un horaire égal pour tous et à chaque niveau.

Si cette réforme s'applique :

- **20% des enseignements pourront être modulés localement**, c'est-à-dire de façon différente d'un collège à un autre : **il n'y aura plus d'égalité entre les élèves arrivant au lycée !** Qu'en sera-t-il du DNB (Diplôme National du Brevet) ? Du BAC ?
 - **L'enseignement ne sera plus organisé annuellement** : un seul cycle pour les classes de 5ème, 4ème, 3ème ; **et à l'intérieur de ce cycle les horaires de chaque discipline seront également modulables**, qu'en sera-t-il des élèves qui déménageront en cours de cycle ?
 - **De nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** seront mis en place, mais en prenant sur les heures disciplinaires et non pas en plus. Par exemple, au lieu de faire 3h d'anglais en 5ème, les élèves pourront ne faire que 2h d'anglais + 1h d'EPI, où l'anglais sera associé à une ou deux autres matières en fonction de thématiques fourre-tout décidées par le ministère (ex : « corps, santé, sécurité »).
 - Des heures dites « **d'accompagnement personnalisé** » (AP) seront prévues... Mais **à la place de certaines heures de cours, pas en plus, et en classe entière !** Qu'espérer d'une aide personnalisée à 29 élèves par classe ? Si on veut faire de petits groupes de soutien, il faudra piocher des heures dans un « forfait horaire », mais il n'y en aura pas pour tout le monde !
 - **Le latin et le grec** n'existeront plus en tant que disciplines à part entière, **les classes bilangues** (2 langues vivantes dès la 6ème) et **les sections européennes disparaîtront**.
 - Les **heures en groupes actuellement garanties** dans les grilles horaires de 6ème en technologie et en SVT **disparaîtront tout comme la**
 - **La DP3** (découverte professionnelle 3 heures) en 3ème sera supprimée.
 - **Les horaires de certaines disciplines seront globalisés**, comme ceux des sciences (SVT, physique-chimie, technologie) en 6ème, d'autres matières (arts plastiques et éducation musicale) risqueront de n'être proposées qu'un semestre sur l'année.
- Au bout du compte, il y aura autant d'organisations locales de l'enseignement que de collèges, **plus aucun volume horaire disciplinaire n'est garanti, les contenus seront appauvris et vos enfants perdront entre 300 et 400 heures de cours dans les différentes disciplines (presque l'équivalent d'une demi-année scolaire) ! Cette réforme détruit le cadre national de l'enseignement, fait voler en éclats l'Ecole de la République et ne peut qu'accroître les inégalités sociales et territoriales en procédant à un nivellement par le bas.**

**REUNION PUBLIQUE MARDI 06 OCTOBRE A 20H
SALLE DES CAMPANULES A EPERNON**

Actuellement

Egalité sur le territoire :

Les programmes et les horaires sont nationaux.

Enseignements organisés annuellement de la 6^e à la 3^e.



Exemple : en 4^e = 3,5 heures de maths dans tous les collèges.

DP3 : Découverte professionnelle en 3^{ème}.

Classes bi-langues : deux langues étrangères de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves qui le souhaitent.

Latin : 8h au total de la 5^{ème} à la 3^{ème} pour tous les élèves qui le souhaitent.

Section européenne : Langue vivante renforcée de la 4^{ème} à la 3^{ème}.

Enseignement en groupes garantis en SVT et technologie.

L'AP (Accompagnement Personnalisé) en plus des horaires d'enseignement.

De la 6^{ème} à la 3^{ème} : un total hebdomadaire cumulé de 102,5 h de cours affectées aux disciplines garanti (110,5 h avec les options) sur tout le territoire.

Rentrée 2016

Inégalité sur le territoire et concurrence.

20 % des enseignements pourront être modulés localement. D'un collège à l'autre ce sera différent.

Enseignements organisés par cycle avec répartition des horaires et des contenus décidée localement.

CM1/CM2/6^{ème} = Cycle 3
5^{ème} /4^{ème} /3^{ème} = Cycle 4

Exemple : 4^{ème} = 3,5h de maths, ou moins, si l'établissement décide, de prendre, par exemple, 1 h pour l'AP (Accompagnement Personnalisé) ou les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et / ou s'il décide de mettre plus d'heures en 5^e ou 3^e. Que se passera-t-il si l'élève change d'établissement et que les horaires sont différents ?

Supprimés

Les heures d'AP prises sur les horaires d'enseignement.

De la 6^{ème} à la 3^{ème} : un total hebdomadaire cumulé de 89 h de cours affectées aux disciplines, soit une perte de 13,5 heures minimum !
= Enseignement appauvri
et disparition du cadre national !

**MANIFESTATION NATIONALE
A PARIS LE 10 OCTOBRE**